



PREAVIS MUNICIPAL NO 3/2011

Concernant la réfection de la route des Ecots, avec ses équipements pour une somme de Fr.360'000,-- TTC

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La zone de la Coche s'est développée d'une façon considérable et depuis les derniers travaux entrepris en 1989, la route et les infrastructures ont subi d'importants dommages au point que l'accès devient presque inutilisable pour certains types de véhicules notamment. Il s'agit donc de refaire la route et l'évacuation des eaux claires qui va avec, ainsi que de remplacer deux tronçons de conduite d'eaux usées affaissés le long de la route cantonale 780b, situés à proximité de l'intersection avec la route de la Coche.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet présenté se présente comme suit :

1. Remplacement de deux tronçons de conduites d'eaux usées le long de la route cantonale 780b (l = 80 m).
2. Fourniture et pose d'une conduite d'eaux usées sous la route de la Coche (l = 160 m), comprenant la réalisation de la tranchée, la pose de la conduite et des chambres ainsi que le remblaiement, en remplacement de la conduite existante sous domaine privé
3. Fourniture et pose d'une conduite d'eau potable sous la route « la Coche » (l = 140 m), comprenant la réalisation de la tranchée, la pose de la conduite et le remblaiement, en remplacement de la conduite existante sous domaine privé
4. La réalisation du génie civil pour l'éclairage public, comprenant la tranchée, la pose du tube d'un diamètre de 60 mm (l = 200 m), le remblaiement et la réalisation des socles (4 p)
5. Le remplacement de la borne hydrante existante
6. La réalisation des branchements de la parcelle 2015, EC, EU et eau potable
7. La reprise du branchement EU de la parcelle 760
8. La reprise du branchement EU et eau potable de la parcelle 428
9. La réfection de la superstructure de la route « la Coche » (couche fondation et revêtements en enrobé) (S = 800 m²).

3. COÛT

Une première estimation des coûts est devisée à Fr.312'000,-- HT, par un bureau d'ingénieurs. Les prestations du bureau d'ingénieurs sont arrêtées pour un forfait de Fr.20'000,--. Il faut noter que les soumissions auprès des entreprises n'ont pas été sollicitées à ce jour, ceci dans l'attente du feu vert de votre autorité.

4. FINANCEMENT

En cas de réalisation dudit projet, le montant nécessaire sera honoré par le biais des liquidités communales.

5. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 3/2011
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter la réalisation des ces travaux pour un montant de Fr.360'000,--
2. de prélever sur les liquidités communales le montant nécessaire, au gré de l'avancement des travaux

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Ge... Le Secrétaire : Ch. Richard



Adopté en séance de Municipalité le mercredi 23 mars 2011
Municipaux délégués : Jacques-Henri Müller et Michel Dubuis